



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Aux communes vaudoises concernées

Réf. :

Lausanne, le 19 juin 2020

Loyer des locaux communaux occupés par des associations

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En ces temps de crise sanitaire, nombre de commerçants, employeurs ou indépendants affrontent des difficultés importantes depuis la mise en œuvre des mesures décidées le 13 mars dernier par le Conseil fédéral. La crise sanitaire impacte grandement aujourd'hui l'économie dans le pays. Le tissu associatif vaudois est également touché et se retrouve dans la tourmente des annulations de manifestations et autres conséquences propres à cette situation inédite.

Plusieurs mesures sont actuellement étudiées au niveau du canton pour soulager le secteur associatif, qui s'est notamment manifesté auprès du Conseil d'Etat par le biais des 7 Grands, afin de lui permettre de continuer à jouer le rôle social, culturel et économique qui est le sien.

Pour compléter l'arsenal cantonal, un allègement des loyers payés par les diverses associations serait un coup de pouce bienvenu. En ce sens, et dans la mesure de vos moyens, je vous serais reconnaissant si vous pouviez étudier la possibilité de suspendre ou diminuer le loyer des locaux communaux utilisés par les associations locales pour une durée à déterminer entre les parties en présence.

En vous remerciant vivement pour tous les efforts déjà consentis et à venir, je vous prie de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat